



Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
MÉCANICIEN (DIAGNOSTICS)	607810	014CID	18

### NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Le travail consiste à établir des diagnostics et à effectuer diverses tâches de contrôle reliées aux activités du parc-automobiles chargé de la gestion des véhicules et appareils motorisés.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites. Le titulaire, qui est responsable d'un nombre important de véhicules et appareils, est principalement tenu de diagnostiquer les causes des défauts, de contrôler les travaux effectués par les fournisseurs et d'en vérifier la qualité, de surveiller l'inspection préventive, d'assurer l'aménagement des véhicules et appareils motorisés neufs et d'évaluer l'opportunité de mettre au rancart les véhicules et appareils dont l'état occasionne des coûts trop élevés. Il doit également coordonner, diriger et surveiller les activités des chauffeurs de service et autres employés chargés de l'assister. Un employé de rang supérieur vérifie son travail.

### EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Effectue des essais sur route afin de diagnostiquer les défauts de tous genres et en détermine les causes.
2. Discute avec les fournisseurs des réparations à être effectuées et des coûts estimés. Évalue la rentabilité des réparations compte tenu de l'âge du véhicule, de son kilométrage, du coût d'entretien cumulatif, des besoins en véhicules, etc. Autorise l'exécution des travaux jusqu'à concurrence des montants limités établis et complète les cartes d'ouvrage. S'il y a lieu, recommande la mise au rancart et voit à récupérer les pièces électriques, de carrosserie et autres pouvant être réutilisées.
3. Vérifie les fiches d'inspection préventive et détermine les travaux à être effectués tels : graissage, changement d'huile, vérification de freins, de transmission, etc.
4. Inspecte les véhicules et appareils motorisés neufs afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux spécifications des commandes et contrôle les diverses opérations relatives à leur aménagement telles que le lettrage, l'installation de feux scintillants, sirènes, lampes baladeuses, etc. Tient un inventaire des pièces disponibles devant éventuellement être installées sur les véhicules.
5. Contrôle, en regard des estimations établies, les travaux de réparation et d'aménagement effectués par les fournisseurs et en vérifie la qualité. Visite les fournisseurs avec lesquels il transige pour suivre la progression des travaux, constater de visu les défauts, etc.
6. Voit au respect des garanties relatives aux véhicules neufs et à certains travaux de réparation.
7. Coordonne, dirige et surveille les activités des chauffeurs de service et autres employés chargés de l'assister, distribue les tâches et contrôle le rendement.
8. Reçoit, des chauffeurs de service et des policiers, les appels relatifs aux véhicules défectueux et détermine les moyens à prendre pour les dépanner.
9. Consulte régulièrement les documents informatiques relatifs aux coûts d'opération des véhicules dont il a la responsabilité, en fait l'analyse et formule les recommandations appropriées.
10. Assume l'inspection annuelle conformément aux normes de la RAAQ; complète et signe le rapport d'inspection et appose la vignette sur les véhicules inspectés.
11. Voit à obtenir les plaques d'immatriculation et, le cas échéant, à récupérer les notes de crédits du Bureau des véhicules automobiles. Fait les démarches nécessaires afin qu'une attestation de

*Handwritten initials/signature*

*Handwritten initials/signature*

solvabilité soit émise pour chaque véhicule.

12. Visite les directeurs de districts, de postes et de sections afin de connaître leur degré de satisfaction du travail accompli par le parc-automobiles et discuter avec eux de leurs problèmes et des solutions possibles.
13. Contacte, à l'occasion, certaines compagnies de transport afin d'obtenir les services de véhicules pour répondre aux besoins du service de la Police.

*sey*  
**Vu et approuvé**

Pour la Ville

année

mois

jour

Pour le Syndicat

*[Signature]*

*sey*  
De

*[Signature]*

## QUALITÉS REQUISES

Bonne connaissance :

- de la construction et du fonctionnement des véhicules et appareils motorisés;
- des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exercice du métier;
- de la conduite d'un véhicule;
- des règlements de circulation;
- des mesures de prudence et de sécurité à observer.

Habilitété :

- à diagnostiquer les causes des défauts;
- à consulter des catalogues de pièces et à comprendre les manuels d'entretien;
- à diriger du personnel;
- à compléter et à tenir à jour divers formulaires et registres;
- à faire preuve de tact et de courtoisie.

## DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

INSTRUCTION :

- posséder un permis de conduire valide de chauffeur et se qualifier avec succès aux divers examens relatifs à la conduite automobile administrés par la Ville de Montréal;
- détenir un certificat de qualification valide de mécanicien décerné par l'autorité compétente en la matière;
- savoir lire, écrire et parler le français et posséder un minimum de connaissance de l'anglais.

EXPÉRIENCE :

- quelques années d'expérience diversifiée dans la vérification, la réparation, l'ajustement et l'entretien de véhicules et d'appareils motorisés.

**Vu et approuvé**

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
<i>Sophie Giguère</i>	<i>2006</i>	<i>06</i>	<i>07</i>	<i>Jean Gauthier</i>
<i>Den Chelst</i>				<i>M. G. G. G.</i>
<i>Jean Paul</i>				<i>Matthieu</i>